

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-AC13

présenté par

M. Chudeau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

## ARTICLE 35

### ÉTAT B

**Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	3 000 000 000	0	
<i>dont titre 2</i>	3 000 000 000	0	
Enseignement scolaire public du second degré	0	3 000 000 000	
<i>dont titre 2</i>	0	3 000 000 000	
Vie de l'élève	0	0	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	
Enseignement technique agricole	0	0	
<b>TOTAUX</b>	3 000 000 000	3 000 000 000	
<b>SOLDE</b>	0		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis des décennies, les gouvernements successifs affichent leur volonté de donner la priorité aux « fondamentaux ». Le Gouvernement actuel ne déroge pas à la règle : le Ministre de l'Éducation nationale a appelé à un « choc des savoirs ». Il serait légitime que cet objectif se traduise par un effort budgétaire particulier en faveur de l'enseignement primaire.

Or, l'enseignement secondaire public continue de bénéficier de dotations très supérieures à celle de l'enseignement primaire public. Cette distorsion dans l'allocation des moyens est d'ailleurs une spécificité française. Dans son rapport de 2015 sur le coût du lycée, la Cour des comptes a montré deux choses : non seulement le lycée coûte plus cher en France que dans les autres pays de l'OCDE (l'écart est estimé à 38 %), mais la différence de coût entre lycéens et élèves de l'école primaire est nettement plus prononcée en France. Le coût d'un élève du premier degré en 2020 est de 6980 euros, alors qu'un élève du second degré coûte 9850 euros.

Par cet amendement, il s'agit de remédier à ce déséquilibre et de donner à l'enseignement élémentaire les moyens d'atteindre les objectifs que lui fixe la nation, à savoir la maîtrise des fondamentaux à l'issue de leur scolarité primaire.

Cet amendement propose de transférer 3 milliards d'euros en titre 2 en autorisation d'engagement et en crédit de paiement de l'action 01 « Enseignement en collège » (1 milliard en T2) et de l'action 02 « Enseignement général et technologique en lycée » (2 milliards en T2) du programme

141 « Enseignement scolaire public du second degré » vers le T2 de l'action 02 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ».